



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 29 AOÛT 2024

Affaire n° 17-20240829

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à Trois Mares  
Lot n°2.1 : Gros œuvre  
Modification n° 1 au marché de travaux n° VI2024.100**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 août 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 23 août 2024

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 8
- absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf août à seize heures quarante-huit minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

#### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

#### Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Daniel Maunier par Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Véronique Fontaine par Noëline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Jacquet Hoarau

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 17-20240829**

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à Trois Mares  
Lot n°2.1 : Gros œuvre  
Modification n° 1 au marché de travaux n° VI2024.100**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le rapport n° 17-20240829 présenté au Conseil municipal du 29 août 2024,

**Considérant** que dans le cadre de l'opération de construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à Trois Mares et suite à la relance du lot 2 en raison de la liquidation du précédent titulaire, le marché de travaux n°VI 2024.100 du lot 2.1: Gros œuvre a été notifié le 09 avril 2024 au groupement SAS SPP / SAS TTS – 174 bis, rue Jean Albany – 97422 La Saline Les Hauts, pour un montant de 687 785,84 € TTC,

**Considérant** que la présente modification concerne le remplacement des travaux initialement prévus de maçonnerie et d'enduit par l'utilisation de voiles banchés. Cette modification intervient pour optimiser les délais de réalisation de plusieurs corps d'état, réduire les coûts et améliorer la qualité du bâtiment,

**Considérant** qu'en effet, le passage aux voiles banchés permet de réduire les délais de construction de deux mois. Cette optimisation est essentielle pour respecter le calendrier global du projet, et les délais imposés par l'attribution de subventions de la Caisse d'Allocation Familiale,

**Considérant** que d'un point de vue financier, la modification n'entraîne pas de coût additionnel, comme indiqué dans le devis n°144-01 de l'entreprise SAS SPP. Les moins-values et les plus-values associées aux différents éléments s'annulent ; il n'y a donc pas d'augmentation du budget prévu initialement,

**Le Conseil municipal,**

**Réuni le jeudi 29 août 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité,**

**Article 1** la modification n°1 du marché VI2024.100 passé avec le groupement SAS SPP / SAS TTS,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHÉS PUBLICS MODIFICATION N°1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

**MAIRIE DU TAMPON - Service de la Commande Publique**  
256 Rue Hubert Delisle  
97430 Le TAMPON  
Tel : 02 62 57 86 86

### B - Identification du titulaire du marché public

**GROUPEMENT SAS SPP / SAS TTS**  
Mandataire : **SAS SPP**  
174 bis, rue Jean Albany  
97422 La Saline Les Hauts  
Tel : 0262 54 07 86  
@ : [contact@spp.re](mailto:contact@spp.re)

### C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**  
**CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A TROIS MARES – RELANCE DU LOT 2 SUITE A LA LIQUIDATION DU TITULAIRE**  
Lot n°2.1 : Gros œuvre  
Marché n°VI2024.100

- Date de la notification du marché public : **09 avril 2024**
- Montant initial du marché public :
  - Montant HT : .....**633 904,00 euros**
  - Montant TTC : .....**687 785,84 euros**

### D - Objet de la modification du marché public

La présente modification concerne le remplacement des travaux initialement prévu de maçonnerie et d'enduit par l'utilisation de voiles banchés. Cette modification intervient pour optimiser les délais de réalisation de plusieurs corps d'état, réduire les coûts et améliorer la qualité du bâtiment.

En effet, le passage aux voiles banchés permet de réduire les délais de construction de deux mois. Cette optimisation est essentielle pour respecter le calendrier global du projet, et les délais imposés par l'attribution de subventions de la Caisse d'Allocation Familiale.

D'un point de vue financier, la modification n'entraîne pas de coût additionnel, comme indiqué dans le devis n°144-01 de l'entreprise SAS SPP. Les moins-values et les plus-values associées aux différents éléments s'annulent ; il n'y a donc pas d'augmentation du budget prévu initialement.

### E – Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(*Cocher la case correspondante.*)

Non

Oui

### F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

## H - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ✓ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)